



FORMATION UMPIRES REGIONAUX ET NATIONAUX

FORMATION D'UMPIRE REGIONAL

Préambule

La qualification Umpire Régional s'obtient par le principe équivalent à une VAE (Validation d'Acquis d'Expérience).

Le match racing étant une activité de « spécialiste », à l'image du « funboard », cette discipline ne se pratique que dans des centres d'entraînements et des clubs bien déterminés. Par conséquent, la formation régionale est mise en place pendant les régates ou les sessions d'entraînements. Sur ces lieux, les formateurs et les évaluateurs qui sont souvent les mêmes (voir liste ci-après), forment sur le terrain les candidats à ce type d'arbitrage.

Compte tenu de cette spécificité, tout candidat qui débute une formation sera considéré comme umpire régional stagiaire de fait. Il sera proposé umpire régional selon ses évaluations.

Un candidat justifiant d'une expérience importante en Match Racing comme coureur, peut être proposé umpire régional à l'issue de sa première épreuve d'évaluation à condition qu'il ait pris un nombre significatif de décisions pour lesquelles il a montré toutes les qualités requises par la fiche d'évaluation.

Modalités pratiques :

1. les candidats doivent s'inscrire auprès de leur CRA pour accord.
2. Les CRA se chargent de proposer à leurs arbitres une formation d'umpire : en invitant les candidats à se positionner sur des épreuves aux sessions d'entraînement assurant soit une formation soit une évaluation, soit à partir de la liste publiée par la CCA soit par demande directe aux formateurs évaluateurs.
3. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour être umpire régional, son évaluation (selon les critères de la fiche d'évaluation umpire type à disposition sur le site ffvoile « arbitrage-formation ») sera transmise à la CRA concernée qui délivrera la qualification.
4. Les CRA après avoir délivré la qualification, transmettent le dossier du candidat à la commission formation de la CCA.

Partenaire Média FFVoile



FORMATION D'UMPIRE NATIONAL

1. Pour commencer une formation d'Umpire National, la qualification d'Umpire Régional est obligatoire. (cf préambule ci-dessus formation umpire régional)
2. Tout candidat à une formation d'umpire national doit joindre à son dossier l'avis de sa CRA.
3. Le candidat doit participer à un stage national au terme duquel le formateur peut le proposer à la CCA comme Umpire National Stagiaire. Dans le cas contraire il est maintenu umpire régional.
4. L'umpire national stagiaire doit se positionner sur des épreuves d'évaluation dont la liste est publiée par la CCA. Comme pour l'ensemble des qualifications nationales d'arbitrage, trois évaluations positives seront nécessaires à l'obtention de la qualification d'umpire national.
5. Un umpire national stagiaire n'ayant subi aucune évaluation pendant un an perdra le bénéfice de son stage national et redeviendra umpire régional. Sauf dérogation, s'il souhaite devenir umpire national, il devra participer à un nouveau stage national.
6. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour devenir umpire national, son évaluation est transmise à la CCA qui délivrera la qualification d'umpire national. Comme tous les arbitres, ce statut d'umpire national est soumis au renouvellement à l'issue des 2 ans de pratique, puis tous les 4 ans.

Rappel : La qualification d'umpire national ne permet pas d'accéder directement à une formation de juge national sans avoir au préalable obtenu la qualification de juge régional.

ANNEXE

LISTE DES EVALUATEURS - FORMATEURS 2008 UMPIRES

NOMS	EVALUATEURS	DIRECTEURS DE STAGES
Louis BELTRAN	OUI	
Jean Claude BORNES	OUI	
G�rard BOSSE	OUI	National et r�gional
Marc BOUET	OUI	R�gional
Laurent BREGEON	OUI	R�gional
Jean Pierre CORDONNIER	OUI	R�gional
Bernadette DELBART	OUI	National et R�gional
Philippe GOMEZ	OUI	National et r�gional
Philippe MICHEL	OUI	R�gional
Founette PAUTHIER	OUI	R�gional
Thierry POIREY	OUI	National et r�gional
Christophe SCHENFEIGEL	OUI	

- Evaluateurs :

Ces personnes  valuent tous les stagiaires umpires r gionaux et/ou nationaux.

- Pour les umpires r gionaux (stagiaires ou non), les  valuateurs font remonter la fiche d' valuation aupr s de la CRA du stagiaire ainsi qu'  un directeur de stage le mieux plac  dans sa ligue.

- Pour les stagiaires umpires nationaux, les  valuateurs font remonter la fiche d' valuation aupr s de la CCA.

- Directeurs de stages :

Ces personnes ont la capacit  d'organiser et de valider des formations umpires.

Les nationaux (cf tableau) mettent en place le stage national et valident les formations nationales suite aux  valuations des umpires nationaux stagiaires.

Les r gionaux permettent de valider la formation r gionale propos e sous la forme  quivalente   une VAE. Ils font remonter les  valuations et proposent les nominations "umpires r gionaux" aux CRA.

Dans tous les cas, les  valuations s'effectuent   l'aide de la fiche type d' valuation umpire.

TABLEAU DE CONSTITUTION DE L'EQUIPE D'ARBITRAGE

NIVEAU DE LA REGATE	CHEF-UMPIRE	UMPIRES-ASSESEURS
<i>Sélective Ligue</i> + <i>Sélective Universitaire</i>	Juge-Umpire Régional ou Juge-Umpire National stagiaire	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire régional complété par : toutes personnes (coureurs, personnes X connues par le chef umpire, etc.)
<i>Sélective Inter Ligue</i> + <i>Finale Universitaire</i>	Juge-Umpire Régional ou Juge-Umpire National	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire national ou 1 umpire régional (avec dérogation) + idem ci-dessus <i>et au minimum dans l'équipe d'arbitres :</i> 2 juges-umpires régionaux Nota : cela permet d'instruire les pavillons « rouge » avec 3 juges
<i>Finale de bassin</i> + <i>Championnat de France</i> + <i>Epreuves gradées ISAF</i> <i>(sauf 1 et 2)</i>	Juge-Umpire National	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire national + 1 umpire régional <i>et au minimum dans l'équipe d'arbitres :</i> 2 juges-umpires régionaux Nota : Pour Grade 3, sauf Chpts Nationaux : obligatoirement au moins 2 Umpire Internationaux (IU) Si Chpts Nationaux, au moins 1 IU

Rappel : Cf Règlement Fédéraux relatif à la formation et à l'encadrement art 25.c.

Il existe 3 qualifications fédérales d'umpire : Umpire Régional, Umpire National Stagiaire, Umpire National.

La qualification d'umpire est indépendante de la qualification de juge. Autrement dit, un umpire n'a pas forcément des compétences d'un juge pour instruire des protestations selon le chapitre 5 des RCV.

Si un umpire possède une qualification de juge, celle-ci vient en complément de la qualification d'umpire de même niveau. Il devient alors pour les besoins du tableau ci-dessus juge - umpire régional ou juge - umpire national.

Le chef-umpire doit toujours être assuré par un juge régional voire national pour toutes les protestations des coureurs sous pavillon rouge ainsi que celles du comité de protestation selon l'annexe C des RCV, « Règles du match racing ».

Le chef-umpire doit donc posséder le statut de juge - umpire. Si tel n'est pas le cas, 2 arbitres doivent être nommés : le premier sera président du comité de protestation, et le second président des umpires.